

NOTICE DESCRIPTIVE

A. L'environnement et les abords

Le projet faisant l'objet de cette demande de permis d'aménager se situe sur la commune de Dingy-Saint-Clair, sur les parcelles D1711, D1713, D1104, D1103, D1712, D1102) et sur des zones non cadastrées (Voies communales). Il s'agit de l'aménagement d'une aire d'accueil du public sur la porte d'entrée de site ENS. L'aménagement s'inscrit dans le cadre du projet global pour l'ouverture au public de la plaine du Fier (mise en valeur et découverte du site) visant notamment à organiser et canaliser les flux de visiteurs qui fréquentent actuellement le site de manière anarchique. Le projet a donc pour objectif d'aménager des espaces de stationnement et d'accueil s'adaptant au mieux à la configuration actuelle du site (abords stabilisés des voies communales et prairie).

Le terrain borde la Route de Provenat (au Nord et au Sud de la voie), un ruisseau orienté Nord/Sud partiellement enterré, et est situé à proximité directe de la déchetterie de Dingy-Saint-Clair (à l'Est) et d'une zone d'agrès sportifs aménagée récemment par la commune (à l'Ouest) ; Le Fier est situé plus bas au sud. Une pente générale est identifiée nord > sud.

B. Présentation de l'état initial

a. Constructions

Seuls les aménagements liés à la déchetterie sont en place actuellement.

b. Espaces extérieurs et végétation

Le terrain se compose de deux secteurs principaux situés de part et d'autre des voies communales :

- un espace au Nord de la voie, en concassé stabilisée, qui sert principalement de parking.

- un espace de prairie (ancien pâturage) à la topographie chahutée (issue de remblais successifs). Quelques arbrisseaux ponctuent cet espace et un cordon boisé longe le terrain (ripisylve du ruisseau située hors du périmètre de l'aménagement).

c. Accès

L'accès à l'espace au Nord se fait depuis la voie communale. Sur l'espace de prairie, seuls un sentier et un accès provisoire aux équipements sportifs sont aménagés actuellement. Les usagers souhaitant accéder aux berges du Fier accèdent aujourd'hui par la voie communale Route de la Praz.

C. Présentation du projet

Le projet prévoit la réalisation de deux poches de parkings paysagers avec accès direct depuis la voie existante, une placette d'accueil et d'information du public et un espace de pique-nique avec création d'un abri pédagogique pouvant accueillir des petits groupes de visiteurs. L'abri pédagogique (46.13m² d'emprise au sol) est constitué de poteaux à section ronde, inclinés aléatoirement. Ces poteaux supportent une toiture de forme générale arrondie, et présentant des facettes avec des pentes à 10%. Le choix a été fait de privilégier une toiture plutôt horizontale, avec un travail de facettes afin d'apporter de la légèreté à l'intervention, dans l'objectif d'une meilleure intégration paysagère. De la même façon, le choix de matériaux bruts a pour but d'intégrer au maximum l'abri à l'environnement naturel dans lequel il s'implante.

Abri pédagogique :

>> structure bois avec poteaux à section ronde

>> couverture zinc joints debout (dans les teintes imposées par le PLU : gris ou bleu-gris) ; la rive est traitée avec un bandeau en acier corten.

>> sous-face de la couverture constituée de lames bois ajourées (type mélèze)

L'abri s'implante sur une plateforme existante du terrain ; en contrebas de la route. Un léger remodelage (de l'ordre de 30cm) pour aplanir sera réalisé. Le sol reste enherbé. Des tables de pique-nique sont prévues également à proximité.

Accès et parking paysager :

>> Les accès aux parkings se font directement depuis la voirie (revêtement enrobé)

>> Parking Nord : revêtement enrobé pour les espaces circulés et dallage engazonné pour les zones de stationnement. Des éléments de traverses en bois naturel, scellés dans le sol, permettent de délimiter les places de stationnement. Les abords du parking sont végétalisés.

>> Parking Sud : revêtement terre/pierre enherbé pour les zones de stationnement. Les abords du parking sont végétalisés (frange avec l'espace de prairie).

>> Cheminements piétons prévus en concassé stabilisé pour accéder au site naturel.

Placette d'accueil :

>> Sas entre les parkings et l'accès au site naturel : revêtement béton désactivé ou sablé (finition granulats d'origine locale). Un espace traversant est aménagé sur la voirie reprenant le même revêtement (marquage du lieu, sécurisation des traversées pour piétons).

Mobiliers / équipements :

>> banquettes en béton et bois brut

>> arceaux vélos en acier brut

>> bordures et voliges en bois brut

>> toilettes sèches parement bois, non reliées aux réseaux, intégrées dans les espaces plantés

Plantations :

>> Les arbres et arbrisseaux naturels en place sont dans leur majeure partie conservés, seule une partie de la végétation spontanée ayant poussée sur des zones de remblais est sélectionnée (suppression des arbrisseaux et arbustes en mauvais état sanitaire et éclaircissement).

>> Au moins 200 m² de plantations arbustives sont prévus dans le projet. Une quinzaine d'arbres est plantée.

D. Organisation des réseaux

Les projets d'abri et de toilettes sèches ne nécessitent pas d'alimentation EDF, FT ni eau potable. Les EP récoltées en toiture et sur les surfaces de parking sont rejetées directement sur le terrain (infiltration). Aucun raccordement EU n'est nécessaire.



Les présentes pièces graphiques sont des documents de conception et ne sont donc pas des documents d'exécution. Ils ne peuvent donc pas être utilisés pour la construction des ouvrages.

REGLEMENTATION THERMIQUE : sans objet (pas de création de surface de plancher)

PA 2.1	Notice descriptive	Architecte Delphine Uguen architecte 11 rue Jean Pierre Veyrat 73000 CHAMBERY	DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER AMENAGEMENT POUR OUVERTURE AU PUBLIC DE LA PLAINE DU FIER - PORTE D'ENTREE DU SITE Le Plan Dufournet - 74230 DINGY-SAINT-CLAIR	date 15/07/2020	Maître d'ouvrage Communauté de communes des Vallées de Thônes 4 rue du Pré de Foire - 74230 THONES
	éch. sans				